



Décompte solde prêt bancaire erroné

Par Babouze

Bonjour,

Dans le cadre de la vente d'un appartement avec un prêt immo en cours, la banque a envoyé au notaire une attestation de prêt soldé avec la mention: "NB : Dans le cas d'un prêt soldé indiqué dans le tableau ci-dessus, il n'y aura pas de document spécifique pour ce prêt. Ce présent document vaut attestation de prêt soldé."

Ce document a été repris par le notaire pour établir le décompte de la vente et aucun fonds n'a été reversé à la banque après la signature.

Le signature a eu lieu il y a plusieurs mois et la banque continue à effectuer des prélèvements d'échéances sur le compte du client.

Questions:

- légalement ce document de la banque est-il irrévocable?
- le client peut-il se retourner contre la banque pour récupérer les échéances perçues après la signature?

Il se trouve que le client n'a pas signalé cette erreur à la banque et a déjà consommé les fonds versés.

Merci